



## INFORMATION DE VOS ELUS AU COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE

# Réforme des Agences Régionales de Négociation Commerciale

21 Janvier 2015

### NOTRE DECLARATION PREALABLE :

**Simple et  
Efficient :  
-12 %  
des effectifs  
dans les ARNC**

**Coût du projet :  
~2 M€  
Gain :  
2,5 M€/an**

**ARNC IDF  
englobant Banque en Ligne  
-28,7 ETP**

**ARNC DR Méditerranée  
4,5 ETP**

**ARNC DR Ouest  
-2,6 ETP**

**ARNC DR Est  
-3,8 ETP**

**ARNC DR Lyon  
avec Clermont Ferrand  
-2,6 ETP**

**ARNC DR Nord :  
-2,6 ETP**

**ARNC DR Sud Ouest :  
-7,9 ETP**

### **TOTAL :**

Fin 2014 :379,7 ETP  
Courant 2015 :336 ETP :  
soit

**- 43,7 ETP**

A BNPPARIBAS, l'année 2015 démarre fort, avec 12% de suppression de postes dans les ARNC. Voici un plan social à peine déguisé que vous nous présentez.

Les premiers enseignements de Préférence Client ne sont pas tirés. Nous ne connaissons pas l'impact de la mise en place des fonds de commerce « Agence », pourquoi mettez-vous autant de précipitations à vouloir installer cette réforme ?

Nous craignons que les impératifs budgétaires en soient le seul motif. S'agit-il d'un dossier estampillé « Simple et Efficient » ?

Une meilleure coopération entre les réseaux et les ARNC devient encore plus nécessaire pour fluidifier l'activité et nous ne voyons pas de réflexion sur ce sujet dans votre projet.

Vous comptez sur l'automatisation des tâches et l'amélioration du système expert SAGED pour absorber l'activité.

Les remontées que nous avons des ARNC nous font penser à une sous-estimation des tâches et du volume d'activité.

N'y a-t-il pas antinomie entre la mise en place d'un système « expert » et le cycle d'activité mensuel ?

Le nouveau métier de « Conseiller en Solution Budgétaire », présenté ici, sera un métier exigeant, difficile, et très professionnel. Ces spécificités doivent être prises en compte dans l'établissement d'une grille salariale appropriée. La CFDT vous demande que cela soit précisé dans la fiche de poste.

Ce dossier ne nous permet aucune analyse dynamique : pas de vision sur l'évolution de l'activité en nombre de comptes, de tâches et d'opérations.

Plus globalement, notre intervention sur le sujet de l'ARNC met en évidence la politique de notre entreprise depuis plusieurs années.. Votre politique ne vise plus qu'au strict encadrement de nos charges de personnel et de nos frais généraux via la succession de restructurations que vous nous avez présentée ;

Redéfinition de périmètres des DR  
Préférence Client  
A présent, c'est le tour des ARNC  
Et demain à nouveau CIB ?

Nous, élus de la CFDT, pensons que cette politique n'est pas la bonne pour le Groupe, pour les salariés et pour les Clients.

Nous demandons à la Direction Générale de réfléchir à cette situation dans le contexte actuel.

A quand un projet mobilisateur et créateur d'emplois dans la droite ligne du pacte de responsabilité?

(Suite page 2)



# INFORMATION DE VOS ELUS AU COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE Réforme des Agences Régionales de Négociation Commerciale



BNP PARIBAS

(Suite de la page 1)

21 Janvier 2015

## AUTOMATISATION et PREFERENCE CLIENT :

**100 000  
présentations  
« Risque 0 »  
économisées  
par an**

Les améliorations informatiques sont prêtes.  
Les créations de fonds de commerce « Agence » liés à Préférence Client arrivent :

Il n'y a plus qu'à appuyer sur le bouton ...

## VISIO

Création d'un salon « Visio » dans chaque ARNC.

Il faudra donner aux coaches la possibilité d'entretien « tripartite » avec le client et son Conseiller Patrimonial.

Formation : dès mars 2015

## CONSEILLER EN SOLUTION BUDGETAIRE

Le nouveau métier CSB sera créé par la fusion des métiers actuels de Conseiller et de Négociateur des ARNC.

Seuls les risques forts « R5 et R6 » resteront en gestion ARNC.

La CFDT a obtenu que les fiches métiers soient modifiées afin d'éviter les confusions entre « objectifs métiers » et « objectifs commerciaux ».

## LES FORMATIONS :

Des formations spécifiques seront dispensées aux Conseillers de Clientèle en Régularisation (Risques faibles) et aux Appuis à la Négociation.

### E-learning et E-reading (formations à distance):

La CFDT a insisté pour que ces formations se fassent dans des conditions optimales . (Détachement du poste de travail)

### Présentiel :

Une formation complémentaire en présentiel sera dispensée à l'Ecole du Commerce.

### Incivilités :

La CFDT a demandé que TOUS les salariés des ARNC bénéficient de la formation aux « incivilités ».

## MISE EN PLACE DU PROJET:

Une information et une consultation vont être faites dans les CE Régionaux ainsi qu'au CE des Pôles et Fonctions pour l'ARNC de la banque en ligne.

Les CHSCT concernés seront également informés et consultés.



Valorisation des métiers de l'ARNC ?

Ces métiers sont enfin qualifiés d'« experts », leurs compétences devront être reconnues. Pour la CFDT, l'ARNC doit permettre d'être un tremplin dans un parcours professionnel

DÉLÉGATION NATIONALE Cfdt - CSD05A1 - 32 rue de Clignancourt, 75018 Paris - tél. : 01 40 14 31 89

www.cfdt.bnpparibas.com  
twitter: @cfdtbnparibas  
paris.irp.cfdt.delegation.nationale  
@bnpparibas.com

Je suis d'accord avec l'action de la Cfdt et:

Je souhaite recevoir des informations par email

Je souhaite adhérer

Je souhaite vous rencontrer

Nom Prénom : ..... e-mail : .....

tél. : ..... Agence, entité, groupe de rattachement : .....

